

# CAPD du 6 janvier 2023

Lecture des déclarations préalables.

## 1 Recours des appréciations

Examen des recours aux appréciations finales des rendez-vous de carrière 2021-2022.

### Quelques chiffres !

161 RDV de carrière à l'échelon 6 : 12 hommes - 149 femmes

317 RDV de carrière à l'échelon 8 : 26 hommes - 261 femmes

338 DV de carrière à l'échelon à l'échelon 9 : 49 hommes - 289 femmes

Les notifications des appréciations finales ont été communiquées le 09 septembre 2023, période de 30 jours pour formuler une demande de révision.

14 agents ont fait un recours (essentiellement à l'échelon 9).

La DASEN a accordé 4 révisions (10 réponses négatives, 5 agents ont demandé saisine de la CAPD).

1 recours a obtenu satisfaction en CAPD. Pensez à nous contacter si vous souhaitez être accompagné par le Sgen-CFDT Aquitaine. [bordeaux@sgen.cfdt.fr](mailto:bordeaux@sgen.cfdt.fr)

**Le Sgen-CFDT Aquitaine interroge : quels critères pour un avis final ? Nécessité d'avoir de la transparence, sinon cela renforce rancœur, incompréhension et amertume sur l'engagement des collègues.**

Le DASEN a convenu de la nécessité d'explicitier davantage les attendus des rendez-vous de carrière, cela devra être rappelé en conseil d'IEN.

**Le Sgen-CFDT Aquitaine rappelle l'importance d'être reconnu dans son travail. Pour le Sgen-CFDT l'évaluation devrait être déconnectée de l'avancement pour éviter ce sentiment d'injustice.**

## 2 Questions diverses :

### Contractuels :

DASEN précise : autorisation de recruter 177 contractuels. 153 contractuels recrutés ce jour.

2 licenciements pendant le 1er mois (période d'essai). 4 démissions depuis le mois de septembre (3 dans le 1er mois).

#### **Démissions PE :**

- en 2021-2022, 44 départs : 26 démissions - 11 ruptures conventionnelles - 7 démissions de FSTG.
- en 2020-2021, 48 départs : 34 démissions - 6 départs volontaires (IDV) - 8 démissions FSTG.
- depuis rentrée 2022 : 3 démissions FSTG - 14 ruptures conventionnelles au 01 septembre 2022 - 19 démissions

**Coupures d'électricité** : pas de circulaire départementale. La situation semble être calmée, la DSDEN étant en lien avec les services de la Préfecture.

#### **Païement des ISSR des TR :**

Décalage dans le paiement des ISSR. Décalage de 1 à 2 mois.

Les ISSR de septembre sont payées en novembre, celles d'octobre et novembre en janvier sous réserve de la transmission des relevés des services faits par les agents concernés.

La DSDEN précise que des oublis de paiement peuvent être régularisés pendant 4 ans. En revanche un trop perçu par un agent ne peut être réclamé que sur une période de 2 ans.

**Mouvement 2023** : la note départementale devrait paraître au plus tard début mars. La publication des postes et l'ouverture de SIAM est prévue pour le 3 avril. La période de saisie de 10 jours s'achèvera le 13 avril. Les résultats seront communiqués le 5 juin.

**Rupture conventionnelle** : la circulaire rectorale n'est pas encore parue. Le délai de dépôt est en général mi mars. La DSDEN rappelle qu'elle étudie toutes les demandes qu'elles remontent au rectorat sans priorisation. Pour la rentrée 2022, il y a eu 14 ruptures accordées dont 3 concernaient des enseignants en disponibilité qui n'ont donc pas eu d'indemnité.

#### **Remplacement**

entre le 1<sup>er</sup> septembre 2022 et le 31 décembre 2022 : 68 857 besoins de remplacement en 1/2 journées avec un taux de couverture de 42 581.

Les services ajoutent que 83,37% des besoins prévisibles ont pu être couverts.

Le choix a été fait de ne pas opérer de trêve pour récupérer des moyens de remplacement sur la formation en janvier/février.

Le travail en carte scolaire a permis de redéployer les remplaçants par secteur géographiques en fonction des situations de tensions constatées.

Le taux d'absence des agents toutes fonctions est de 10,59% contre 9,56% l'an passé. Le taux d'absence chez les remplaçants est de 13,22%.

Une augmentation des CMO et des TPRT est constatée. (70 TPRT en décembre, + 23 en janvier).

**Bilan ineat/exeat :**

138 demandes d'exeat, 23 accordées, 20 ont obtenus leur ineat. Sur 113 ineats demandés et accordés pour la Gironde, 29 ont obtenu l'exeat du département d'origine. Solde +9.

**Temps partiel et incompatibilité de poste :**

50 délégations sur des postes de remplaçant pour raison d'incompatibilité liée au temps partiel.

8 dérogations ont été accordées, la Dasen a autorisé le maintien sur poste : 6 sur postes dédoublés (temps partiel de droit).